



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 38203

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des psychologues scolaires exerçant dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, depuis deux ans, le recrutement est suspendu, et les décrets d'application de la loi de juillet 1985 relatifs au titre de psychologue ne sont toujours pas publiés. A la rentrée prochaine, et selon les projets actuels, cinq membres de cette catégorie de personnel n'obtiendront pas de poste dans le département ; or, de par le développement de la crise économique et la dégradation du système éducatif, leurs fonction et rôle sont de plus en plus importants dans le cursus scolaire et devant le nombre des élèves sequano-dyonisiens. Ainsi, ces cinq postes doivent être créés. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre quant à la publication des décrets d'application de la loi de juillet 1985 et aux créations de postes de psychologues scolaires.

Texte de la réponse

Reponse. - l'article 44 de la loi no 85-772 du 25 juin 1985, relatif à l'usage professionnel du titre de psychologue, est du aux problèmes nombreux et complexes posés par la mise en œuvre des dispositions de ces textes. C'est pourquoi a été engagée une première série de travaux techniques et de concertations concernant les conditions d'exercice des psychologues scolaires dans le premier degré. Toutefois, compte tenu de la diversité des situations statutaires et des modalités d'exercice de la psychologie dans l'éducation nationale, en particulier du fait de l'existence d'un corps de conseillers d'orientation exerçant sa mission dans le second degré, il a paru opportun de poursuivre les consultations en direction des personnels du second degré. Tant que les résultats de l'ensemble des travaux engagés ne sont pas connus, il serait prématuré de se prononcer sur l'avenir qui sera réservé aux conditions de recrutement et d'exercice de la psychologie dans le milieu scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38203

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1235

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2036